

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Les locations d'emplacements de camping ou d'hébergements sont nominatives et strictement personnelles. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer, ni céder ses droits à la présente convention sans notre consentement expresse. La location n'est valable que confirmée par la direction du camping. Aucune personne supplémentaire à la description ci-dessus ne pourra occuper la location sans l'accord préalable du camping. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou leurs tuteurs légaux.

2- La location ne devient effective qu'avec notre accord et qu'après **encaissement de l'acompte de 30%** et de l'assurance annulation si vous l'avez prise. L'occupation de l'emplacement ou de la location pourra être prolongée si le planning le permet.

**Pour les locations d'hébergements, le paiement du solde est à régler au plus tard 30 jours avant le début du séjour**, exception faite des réservations de dernière minute. Pour les réservations à moins de 30 jours de l'arrivée l'intégralité du coût du séjour sera réglé à la réservation. Pour les emplacements de camping, le solde est à régler en fin de séjour. Pour les réservations en ligne, les termes du contrat de location sont considérés comme acceptés dès lors que le client valide sa commande.

3- En cas d'arrivée retardée, nous devons en être avertis immédiatement. Les messages téléphoniques doivent être confirmés par écrit (courrier, mail). Sinon, la non présentation le jour de votre arrivée est considérée comme une annulation du contrat : votre location est alors considérée comme disponible dès le lendemain 8 h. En cas de départ anticipé, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement pour la part du séjour non effectuée du fait de son arrivée tardive ou de son départ anticipé. Il en est de même pour les réservations d'emplacements de camping dont le solde devra être réglé en cas de départ anticipé.

4- En cas d'annulation de votre fait, plus de 30 jours avant la date de début de séjour : Le camping conserve 30% du montant total de la location, les frais de dossier et le montant de l'assurance annulation. Moins de 30 jours avant la date de début de séjour, le camping conserve la totalité des sommes versées ou réclamera le solde restant dû s'il n'a pas encore été réglé.

5- **Une assurance annulation** vous est proposée: **elle est facultative mais fortement conseillée**. Elle représente 3,5% du montant du séjour avec un minimum de 8 € par séjour. Cette assurance Campez Couvert vous offre une garantie annulation ou interruption de séjour permettant d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé selon les conditions prévues au contrat.

6- En cas d'annulation du fait du camping : Avant le séjour, si celui-ci a fait l'objet d'une réservation ferme et/ou d'une confirmation de séjour, pour des motifs de cas de force majeure, climatiques, évènements entraînant la destruction totale ou partielle, fermeture administrative totale ou partielle, retard de travaux dû aux intempéries et autres, mise hors d'usage des éléments essentiels au fonctionnement du camping, risque sur le plan sécuritaire, faits exogènes ou si le camping est jugé impropre à l'ouverture par la direction du camping, le client sera averti par lettre recommandée ou par mail s'il en dispose, puis remboursé intégralement à concurrence des sommes versées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au

versement de dommages et intérêts. Tous les autres frais éventuels sont exclus et toute demande de remboursement ou de paiement à ce titre ne sera pas prise en compte.

7- Durant votre séjour, **vous êtes tenus de respecter le règlement du camping Les Hortensias**, affiché à la réception. Les tribunaux de Quimper sont seuls compétents en cas de litige.

Le camping Les Hortensias est assuré pour satisfaire aux conditions requises par la loi française. A l'arrivée sur le camping, **il appartient aux campeurs caravaniers de présenter une assurance en cours de validité**, pour leur caravane, leur tente et/ou leur matériel, les garantissant en particulier à la responsabilité civile. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels. Par ailleurs, le camping ne pourra être tenu responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des campeurs.

8- **Les chiens** (sauf 1ère et 2ème catégorie) **et les chats sont admis sur le camping moyennant un supplément** sous les conditions suivantes : vaccin antirabique à jour, identification de l'animal par tatouage, tenue en laisse obligatoire. Un seul animal par inscription peut être accueilli sauf demande expresse formulée auprès du camping. Ils sont également tolérés dans les locations mais par mesure d'hygiène, ne doivent en aucun cas dormir sur la literie, ni rester seuls à l'intérieur des hébergements ou sur les emplacements. **Le client s'engage à respecter l'hygiène et l'environnement du camping** (ramassage des déjections canines obligatoire).

9- L'utilisation des espaces de loisir (piscine et aires de jeux) **se fait sous la responsabilité des utilisateurs et des parents ou accompagnateurs** pour les enfants mineurs. L'accès à la piscine non surveillée est libre pour les clients du camping. Le règlement de la piscine figure sur le portillon d'entrée. Les utilisateurs de cet équipement sont considérés en connaissant les termes. Pour une question d'hygiène, **les slips de bains sont obligatoires** (shorts interdits).

10- Pour les hébergements locatifs **une caution de 350 € est demandée à l'arrivée** et sera restituée en fin de séjour et, au plus tard, sous huitaine, à compter du départ du client, après état des lieux. La caution est payable par chèque ou empreinte de carte bancaire. Toute location doit être laissée propre et rangée comme à l'arrivée. Si le nettoyage de l'hébergement nécessite notre intervention, **un forfait de 70€ sera alors retenu de la caution**. Pour les emplacements de camping **une caution de 20 € est demandée pour le badge** ouvrant la barrière d'entrée/sortie du camping.

11- Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS - 73, boulevard de Clichy 75009 PARIS